

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 27 mars 2025

Convocation du :	21 mars 2025
Date d'affichage :	21 mars 2025
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	11
Votants :	15

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2025/03/33 (Nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul – MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - CHATTARD-GISSEROT Thibault – GUILLOU-COROUGE Françoise - LE FUR Corentin – QUEMARD Bertrand – LE BRIS Isabelle - LE CHANU Fabienne – AUBRY Charlène.

Absents excusés :

POISSON François, REPERANT Thibault, RUEN Pauline, GUILLEMOT Sébastien, MORIN Sabine, AUBRY Isabelle, BOQUEHO Stéphanie, LE BUHAN Erwan, COISY Thierry et HELLARD Hugo.

Procuration :

COISY Thierry à GUILLOU-COROUGE Françoise
REPERANT Thibault à CARRO Nicolas
POISSON François à CHATTARD-GISSEROT Thibault
AUBRY Isabelle à LE BRIS Isabelle

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur CHATTARD-GISSEROT Thibault.

Emprunt 2025

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

04 AVR. 2025

ID : 022-212202626-20250327-2025_03_33-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 27 mars 2025

Considérant que par sa délibération du 27 mars 2025 le Conseil municipal a décidé la réalisation des projets investissements relatifs à la rénovation de l'ancienne trésorerie, des aménagements de voirie et de sécurisation routière par de la signalisation, d'acquisition de matériel et outillage techniques ainsi que divers équipements,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 19 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer un contrat de prêt de 450 000 € avec le Crédit Mutuel : Livret A + 0,50 %, amortissement linéaire, soit un taux d'intérêt moyen à 2,90 % sur 20 ans ce qui représente 132 581,30 € de frais financiers pour 582 131,30 € d'annuités.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire

Nicolas CARRO



Le secrétaire de séance,

Thibault CHATTARD-GISSEROT

